

Barème Gestion

Honoraires de gestion à la charge du bailleur :

- 6 % HT soit 7.2 % TTC des encaissements.
- Garantie des loyers impayés & détérioration immobilière 3 % TTC des sommes quittancées.
- Aide à la déclaration fiscale : 25 € HT soit 30 € TTC

Honoraires de location

Baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Pour la visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

Dans la limite de 8 € TTC/m² de surface habitable (10€ TTC pour les zones tendues)

- 5.5 % TTC du montant annuel des loyers plus charges à la charge du bailleur.
- 5.5 % TTC du montant annuel des loyers plus charges à la charge du locataire.

Pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée :

Dans la limite de 3 € TTC/m² de surface habitable

- 2 % TTC du montant annuel des loyers plus charges à la charge du bailleur.
- 2 % TTC du montant annuel des loyers plus charges à la charge du locataire.

Honoraires d'Entremise et négociation :

1% TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 50 € TTC à la charge du bailleur.

Autres locaux

Garage : forfait de 306 ttc réparti à parts égales entre locataire et bailleur.

Locaux commerciaux et professionnels : 30 % HT soit 36 % TTC du montant annuel des loyers hors charges réparti à parts égales entre locataire et bailleur.

Barème applicable à compter du 01/01/2021, (TVA à 20 %)

SARL ST GEOIRS IMMOBILIER Capital : 10 000 € - Numéro SIRET : 431 982 990 00019 RCG - Code APE : 703A
Carte professionnelle TRANSACTION et GESTION n° CPI 3801 2016 000 003 129 délivrée par la préfecture de l'Isère le 08/01/2016
Garantie financière TRANSACTION : 120 000 € / Garantie financière GESTION : 300 000 € - GALIAN / N° Orias 180004612
Cpte séquestre TRANSACTION : n° 78537282001 du CRCA / Cpte dépôt GESTION : n° 08770866096 de la CE

Barème Transaction

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	6 %
Supérieur à 150 001 €	5 %

- Pour un mandat de vente les honoraires sont à la charge du vendeur suivant barème ci-dessus.
- Pour un mandat de recherche les honoraires sont à la charge de l'acquéreur suivant barème ci-dessus.

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Aucun honoraire, ni aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

Estimation réalisée hors mandat de vente : 180 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

